

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026

Annexe de la délibération n° DC20260204/10 : Rapport d'orientations budgétaires 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est outil de communication politique et financière. Le DOB ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais il permet :

- de discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- et de définir la stratégie financière de la Commune.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

🔗 Le contexte international

En 2025, le monde s'est habitué à la guerre et à l'imprévisibilité de Donald Trump.

Au moyen Orient, la guerre est en sommeil. Un cessez-le-feu précaire est institué et les otages vivants ont été libérés. Dans un Gaza presque complètement démoli, comment créer un espoir pour la population soumise au double joug du Hamas islamique et du gouvernement israélien extrémiste. Si le régime iranien aux abois cesse son soutien au Hamas, peut-être que cela ouvrira une porte pour résoudre cette situation politique qui semble insoluble.

En Ukraine, la Russie continue ses offensives sur le terrain et les bombardements quotidiens, tout en proclamant qu'elle veut la paix. Poutine pratique le cynisme absolu, se sentant fort du soutien de Trump. La boucherie peut continuer tant que ce ne sont pas des moscovites qui meurent. La main mise sur l'information et la population ne permet pas de savoir l'état réel du pays. Les Russes ont une longue habitude de la manipulation des statistiques. Les dernières sanctions semblent tout de même avoir un gros impact sur les recettes de l'état russe. Combien de temps cela pourra-t-il durer ?

Au milieu, l'Europe essaie de faire entendre sa voix mais son manque d'unité stratégique l'empêche d'affirmer sa puissance et son manque de volonté, de faire les efforts nécessaires. En conséquence, ses discours volontaristes ne sont que des velléités sans lendemain. La peur du progrès et du changement, doublé d'une bureaucratie étouffante nous conduit à la dépendance technologique, industrielle, militaire, financière et pour finir politique.

La situation économique et financière quant à elle s'est stabilisée, dopée par les promesses de l'Intelligence Artificielle. La croissance mondiale est assez stable avec une prévision de 2,9 % pour 2026. Les cours du pétrole et du gaz sont à la baisse et les matières premières se sont stabilisées voir ont été légèrement à la baisse pour certaines. Le taux d'inflation est prévu à 1,6 %.

2026 commence en trombe avec les actions de Trump qui n'en finit pas de nous surprendre et les manifestations en Iran porteuses d'espoir de changement. Si la mise en cause du droit international est désespérante, on peut trouver encourageant la fin d'un dictateur au Vénézuéla et espérer la fin de la république islamique qui a été depuis sa création à l'origine de tous les attentats que nous avons subis en France du fait de son soutien aux différents mouvements djihadistes.

🔗 Le contexte économique et budgétaire au niveau national

En France, la situation s'aggrave comme prévu... La dette augmente, aucunes perspectives ne s'annoncent avant 2027. Nos dirigeants énoncent toujours de grandes idées sans avoir le début des moyens pour les mettre en œuvre. Cela sonne creux et les citoyens finissent par s'en rendre compte et perdent confiance. En même temps, la France perd de son influence.

Pourtant, l'économie se maintient globalement. Certains secteurs dynamiques compensent les pertes des secteurs qui souffrent et le déficit public soutient artificiellement l'activité économique. Le chômage a augmenté mais légèrement pour le moment, l'inflation est contenue et le taux d'épargne augmente, signe que les gens n'ont pas confiance.

Les acteurs économiques, malgré un gouvernement sans direction, continuent de fonctionner, certes au ralenti.

Pour réduire le déficit, l'Etat va sans doute continuer à diminuer ses aides aux collectivités et au bloc communal en particulier et augmenter nos charges. L'effet sera à double détente parce que le département, la région et la communauté de communes, en réactions réduiront aussi leurs aides aux communes. Pour le prochain mandat, il faudra être très prudent sur les dépenses et les investissements.

☛ Le contexte économique local :

Le Morbihan résiste bien au marasme national de la construction, et en particulier le sud du département. Les transactions immobilières repartent à la hausse globalement de 10 %. Ainsi nos recettes ont fait mieux que se maintenir en 2025. Les droits de mutations sont en progression de 24.90 % et nous avons eu des recettes exceptionnelles pour les taxes sur les terrains nus devenus constructibles (203 500 €). Les recettes de taxes d'aménagement sont en revanche en baisse en 2025.

Les opérations se débloquent :

- Rue Nicolazic : les constructions avancent bien et quasiment tout est vendu.
- La Villeneuve : les travaux de terrassement ont commencé et quelques permis commencent à être déposés.
- L'opération Nexity se termine, reste les maisons individuelles et la suite du programme.
- Rue de la Gare : la démolition est faite, le projet est toujours en attente en fonction des discussions avec le voisin.
- A Mériadec, deux lotissements devraient sortir de terre en 2026/2027.

Pour 2026, on prévoira des droits de mutations au même niveau que 2025 et les taxes d'aménagement devrait progresser. Il convient toujours d'être prudent pour ces recettes.

L'évolution de la population (Insee) :

année	2022	2023	2024	2025	2026
population INSEE	6 045	6 166	6 285	6 406	6 411
Population DGF	6 129	6 253	6 424	6 533	

* Il s'agit de la population légale millésimée 2023 en vigueur au 01/01/2026. La population réelle est plus élevée.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2026

☛ Evolution des recettes de fonctionnement

1/ Les principales ressources budgétaires

1.1/ Les concours financiers de l'Etat

☛ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée d'un forfait par habitant, d'une part liée à la surface de la Commune et à la longueur de la voirie.

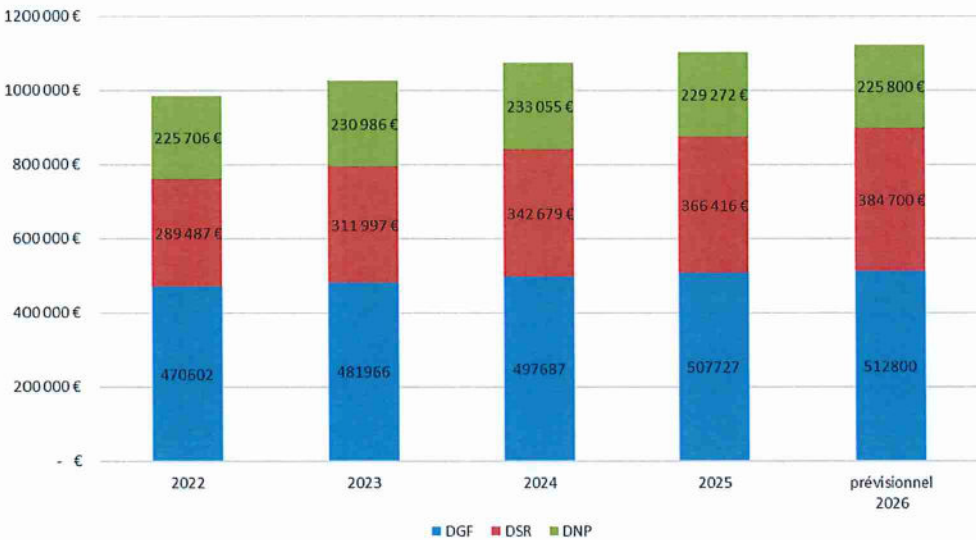
☛ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait continuer à évoluer positivement.

☛ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Les dotations seront stables du fait de la faible augmentation de la population.

Evolution des concours financiers de l'Etat

année	2022	2023	2024	2025	prévisionnel 2026
DGF	470 602 €	481 966 €	497 687 €	507 727 €	512 800 €
DSR	289 487 €	311 997 €	342 679 €	366 416 €	384 700 €
DNP	225 706 €	230 986 €	233 055 €	229 272 €	225 800 €
Total	985 795 €	1 024 949 €	1 073 421 €	1 103 415 €	1 123 300 €
évolution	37 048 €	39 154 €	48 472 €	29 994 €	19 885 €



1.2/ Les ressources fiscales :

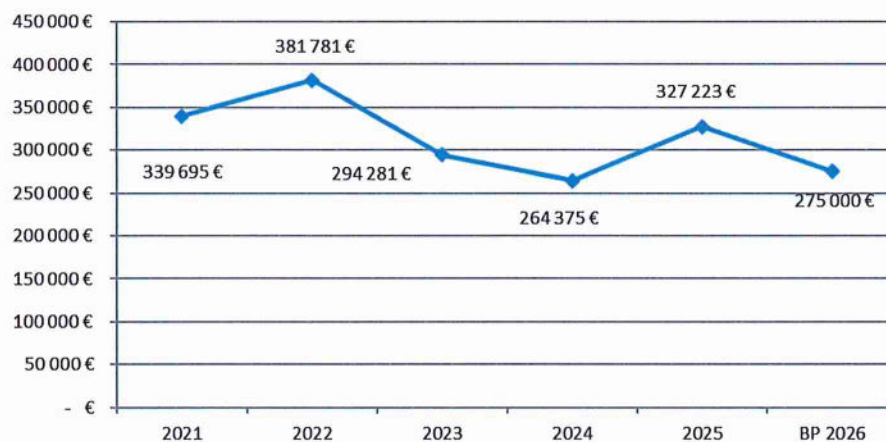
☞ Les contributions directes : Les taux sont inchangés depuis 2009. L'autonomie est restreinte à la taxe foncière qui représente pour la collectivité la masse financière fiscale la plus conséquente. Même si les taux n'augmentent pas, les recettes augmentent malgré tout du fait de la revalorisation des valeurs locatives de 0.8 % sur 2026. Cette revalorisation est indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Taxes ménages	depuis 2009
Taxe habitation	17,14%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,46%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,75%

☞ La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe qui s'applique aux transactions immobilières sur la Commune fluctue d'une année sur l'autre. Le taux est de 1.20 % pour la part communale.

Après une forte hausse en 2022 puis une baisse en 2023 et 2024, les droits de mutation ont augmenté en 2025. Le produit est estimé à 275 000 € sur 2026.

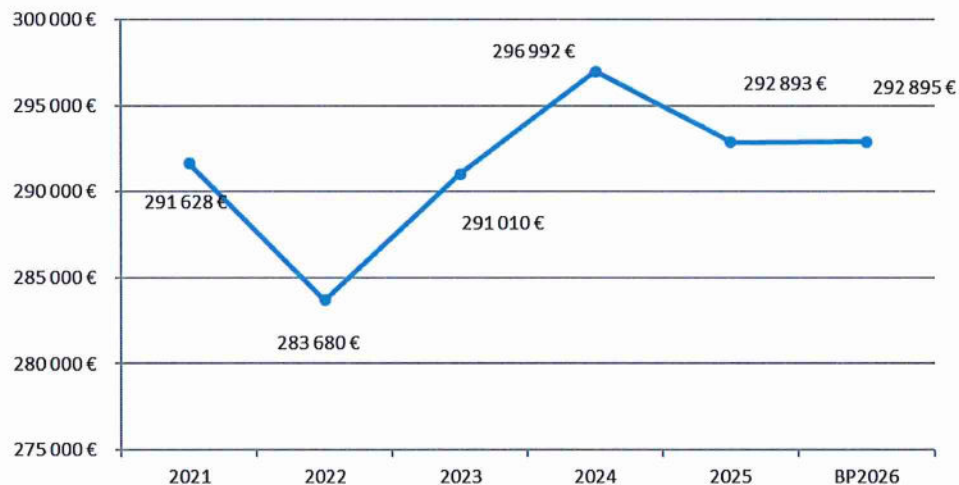


1.3/ Les ressources provenant de l'intercommunalité

Evolution de la contribution économique territoriale (CET).

La CET perçue par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique est reversée à la Commune sur la base des produits 2003. La loi ne comporte pas de mécanisme d'indexation de cette compensation, d'où une perte de ressources dans la durée.

Le montant perçu sur 2025 a été de 292 893 €. Ce montant tient compte des transferts de compétence et/ou de services vers AQTA (instruction du droit du sol, petite enfance, bibliothèque).



La Commune a également bénéficié sur 2025 de 154 689 € au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Evolution des dépenses de fonctionnement

L'objectif sur 2026 est de poursuivre la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'énergie seront en baisse du fait des travaux réalisés (suppression de la bulle et réseau de chaleur) et du nouveau contrat de fourniture (tarif d'électricité en baisse)

La subvention attribuée au CCAS sera moindre à la suite de la réorganisation du service. L'effet sera complet en 2028.

Les dépenses prévisionnelles de personnel

Au 01/01/2026, les effectifs de la Commune sont de 65 agents (45 agents titulaires, 19 agents contractuels et 1 apprenti).

Les mesures prises par le gouvernement s'imposent à la collectivité et ont un impact sur le chapitre 012. La hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points par an de 2025 à 2028 fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %. Le taux sera de 37.65 % en 2026.

Programmation pluriannuelle des investissements

☛ Les dépenses d'investissement :

En 2026, nous allons terminer les projets engagés dont les nouveaux courts de tennis, procéder à la suppression de la bulle, poursuivre la rénovation du Gymnase Michel Pommois et l'aménagement de la plaine de Lanriacq (city stade), procéder à l'aménagement des locaux administratifs et des vestiaires du centre technique municipal (2027) et réaliser un réseau de chaleur avec le concours d'AQTA. Enfin, comme d'habitude, divers travaux sur les bâtiments communaux seront réalisés (école, église, chapelle Ste Avoye) ainsi que des travaux de voirie (Comtesse de Ségur en particulier).

☛ Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré en partie grâce aux ressources propres :

- Le virement de la section de fonctionnement
- Les amortissements
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui constitue une subvention d'aide à l'investissement des collectivités territoriales. Ce dispositif permet également de compenser la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement sous réserve des conditions d'éligibilité.
- La vente de biens immobiliers complètera les recettes (mairie annexe, terrains Liorzig et rue Léonard de Vinci)

Et par les subventions d'équipement liés aux projets d'équipement

ETAT : La Commune peut solliciter la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) dont les règles d'intervention fixent les projets éligibles avec une critérisation liée au développement durable qui a été intégrée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Dans le cadre de la contribution du département au redressement des finances publiques de l'Etat, le Département a pris la décision de suspendre les subventions aux collectivités, à savoir le programme de solidarité territoriale (PST), l'aide à l'entretien de la voirie et aux projets de mobilités douces. Tous les engagements précédemment formalisés par une délibération du Conseil Départemental ou un écrit signé de l'exécutif départemental, seront honorés.

AQTA : Le fonds de concours est réservé aux opérations concernant les communes membres de la communauté de communes AQTA. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement/investissement. Son mode de distribution a été modifié en 2023 pour être ciblé sur des grosses opérations et sur des communes prioritaires.

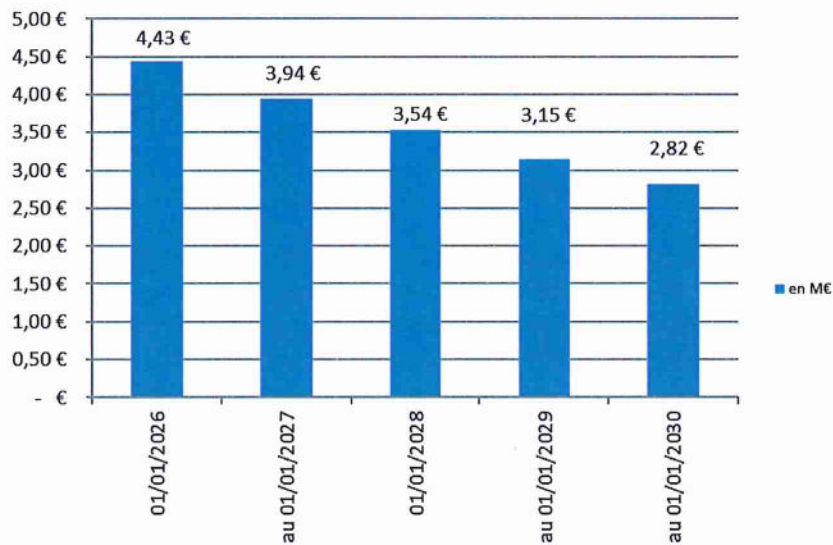
Morbihan Energies : il finance des travaux de mises à niveau.

Le besoin de financement sera couvert par un emprunt d'équilibre.

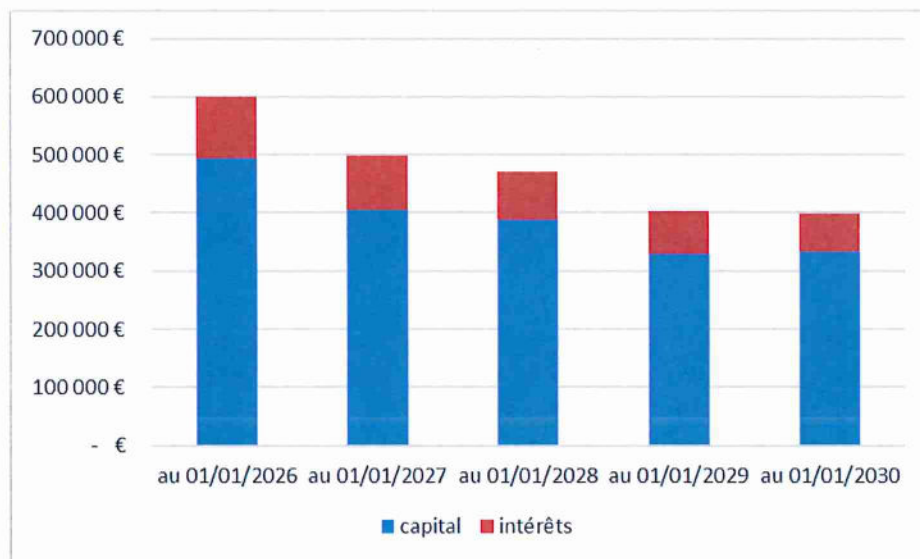
2/ Structure de la dette

Evolution de l'encours de dette (en millions d'euros) (hors emprunts souscrits par Mériadec villages)

En 2025, la Commune n'a pas contracté de nouveaux financements.



Evolution de l'annuité



La capacité de désendettement

Au 31/12/2025, le ratio de désendettement est de 2.47. Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule de la façon suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année. Avoir un ratio < 8 ans est considéré comme un bon élément de gestion.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la Commune. Un indicateur qui augmente indique donc une situation qui se dégrade.

Plus la collectivité dégage de l'épargne brute, plus le ratio sera faible et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement afin de financer de futurs investissements.

Structure de la dette au 01/01/2026

La Commune compte 10 prêts en cours : 9 prêts à taux fixes, 1 prêt indexé sur le Livret A.

Selon la classification Gissler, la totalité des contrats souscrits par la Commune est classée en « 1A », ce qui correspond à un encours « très sécurisé ».

La dette de la Commune ne comporte aucun emprunt toxique.

L'inflation permet de diminuer la valeur relative de l'endettement.

L'état de la dette pour l'année 2026 et les années à venir est la suivante :

	montant du capital restant dû	Annuité au 01/01/n			montant de la dette / habitant	population INSEE	nombre d'emprunts qui se terminent	
		capital	intérêts	total				
au 01/01/2026	4 434 260 €	494 453 €	104 878 €	599 331 €	691,66 €	6411	2026	2
au 01/01/2027	3 939 807 €	405 112 €	93 086 €	498 198 €	614,54 €	6411	2027	0
au 01/01/2028	3 534 695 €	387 440 €	82 735 €	470 174 €	551,35 €	6411	2028	1
au 01/01/2029	3 147 256 €	329 835 €	74 087 €	403 922 €	490,91 €	6411	2029	0
au 01/01/2030	2 817 420 €	332 301 €	66 508 €	398 809 €	439,47 €	6411	2030	0

Lorsque l'on intègre à la dette communale la quote-part des emprunts contractés par Mériadec villages, pour le compte de la Commune, le montant de la dette par habitant au 01/01/2026 est de 730 €.

	montant du capital restant dû au 01/01/2026	remboursement	
		capital	intérêts
Mériadec villages	244 436 €	23 280 €	4 455 €

Tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'année fera évoluer le montant de la dette par habitant. Ainsi, pour un emprunt d'un montant de 500 000 €, la dette augmenterait de 78 € par habitant.

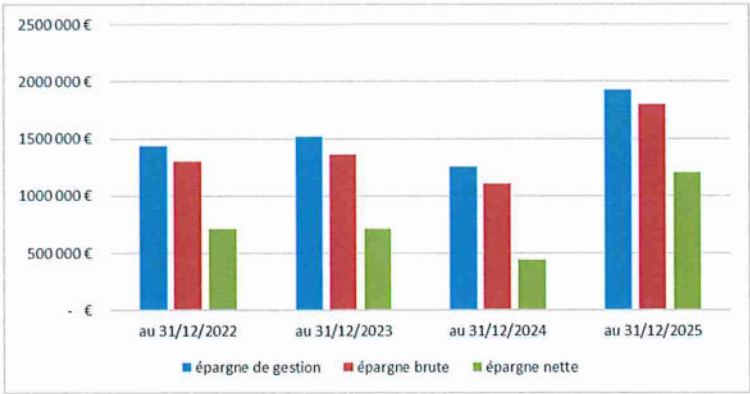
3/ Le niveau d'épargne

L'épargne de gestion correspond au solde de produits de gestion et des charges de gestion. Elle permet de voir si la Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et des charges exceptionnelles.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements après avoir remboursé le capital de la dette.

	au 31/12/2022	au 31/12/2023	au 31/12/2024	au 31/12/2025
épargne de gestion	1 434 486 €	1 516 552 €	1 252 998 €	1 925 071 €
épargne brute	1 296 553 €	1 361 660 €	1 104 339 €	1 794 819 €
épargne nette	709 894 €	709 729 €	439 075 €	1 205 305 €



Le financement des investissements peut intervenir de 3 façons : subventions d'équipement, autofinancement, emprunt.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 056-215601766-20260205-DC2026020410-DE

Sur l'autofinancement, seule une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une optimisation des recettes de fonctionnement est possible car le niveau de fiscalité est déjà relativement élevé pour les redevables.

Sur l'emprunt, le niveau d'endettement par habitant doit rester stable. Ce qui ne nous empêche pas de recourir à l'emprunt et donc d'investir dans la mesure de l'extinction naturelle de la dette.

En 2025, l'épargne nette a été exceptionnellement élevée du fait de recettes exceptionnelles. Ce qui nous permet d'aborder 2026 assez sereinement. En 2026, les résultats seront forcément moins bons.

Sur les subventions d'équipements, il convient d'être vigilant sur les dispositifs que nous pouvons solliciter. Nous sommes certains que les dispositifs d'aides aux communes vont soit diminuer, soit disparaître.

PLUNERET, le 5 février 2026,

Le Maire,
Franck VALLEIN

